



Assemblée générale

Distr. générale
31 juillet 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 130 de l'ordre du jour provisoire*

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013

Avancement de la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique (Addis-Abeba)

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Conformément à la section 1 de la résolution 63/263 de l'Assemblée générale par laquelle l'Assemblée faisait siennes les conclusions et recommandations présentées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport (A/63/465), il doit être rendu compte chaque année à l'Assemblée de l'avancement de tous les projets de construction en cours.

On trouvera dans le présent rapport des renseignements actualisés concernant l'avancement des travaux de construction de nouveaux locaux à usage de bureaux pour la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba. Qui plus est, conformément au paragraphe 3 de la section III de la résolution 65/259 de l'Assemblée générale, dans lequel l'Assemblée a demandé au Secrétaire général d'évaluer l'état des installations de conférence à la Commission, le présent rapport rend compte de la situation en ce qui concerne l'engagement de consultants et donne un aperçu des travaux entrepris pour procéder sans tarder à des réparations nécessaires et rénover la Maison de l'Afrique. Les dernières estimations concernant le coût de ces travaux sont indiquées en annexe.

* A/67/150.



I. Introduction

1. La section II du présent rapport rend compte de l'avancement des travaux de construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba depuis la publication du précédent rapport du Secrétaire général sur la question (A/66/351). La section III donne des renseignements actualisés sur la rénovation de la Maison de l'Afrique.

2. L'Assemblée générale, dans sa résolution 56/270, avait approuvé la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission. Par la suite, dans sa résolution 60/248, elle a approuvé l'élargissement du projet à la construction de deux étages supplémentaires. Dans sa résolution 62/238, elle a pris acte du rapport du Secrétaire général (A/62/487) et fait siennes les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/62/7/Add.11) tendant à porter le coût estimatif total révisé à 14 333 100 dollars.

3. En 2011, le Secrétaire général a confirmé que les fonds supplémentaires nécessaires à la construction du septième étage avaient été levés à concurrence de 1 000 145 dollars, soit 850 000 dollars provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix au titre du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et 150 145 dollars provenant du budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Ces fonds seraient à la hauteur des travaux prévus. Les ressources disponibles pour le projet s'élèvent actuellement à 15 333 245 dollars.

4. En ce qui concerne la section III du présent rapport, dans sa résolution 65/259, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'évaluer rapidement l'état des installations de conférence à la Commission économique pour l'Afrique, en particulier en ce qui concernait la Maison de l'Afrique et la salle de conférence 1, de façon à s'assurer que celles-ci étaient strictement conformes aux normes internationales les plus strictes pour les installations de conférence, et de lui en rendre compte dans son prochain rapport annuel sur la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission.

II. Avancement de la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba

A. Avancement des travaux

5. Comme indiqué dans le précédent rapport du Secrétaire général (A/66/351), le marché relatif aux travaux de construction a été conclu le 1^{er} avril 2010 et le chantier s'est ouvert le 1^{er} mai suivant, après quatre semaines de préparation. Il était prévu que les travaux s'achèveraient le 28 février 2012, mais comme il a fallu importer du ciment en raison de la pénurie de ce matériau sur le marché local, le délai a été prolongé de six mois, soit jusqu'à la fin août 2012. Depuis, la phase de construction a été prolongée de quatre mois supplémentaires et s'achèvera donc le 31 décembre 2012 pour les raisons expliquées aux paragraphes 7 à 10 ci-après. Dans la mesure où la phase de construction doit être suivie d'une période d'installation de trois mois, la date d'emménagement effectif a été reportée à avril 2013.

6. Pendant la période considérée, une étape importante du projet a été franchie avec l'achèvement de la superstructure, couronnée par une cérémonie le 9 février 2012. Les travaux depuis lors sont consacrés aux aménagements extérieurs et intérieurs, notamment aux systèmes électromécaniques. Bien que des progrès sensibles aient été accomplis à cet égard, quelques problèmes délicats demeurent, qui font l'objet d'une attention active de la part de l'équipe du projet soucieuse d'assurer le bon déroulement du projet jusqu'à son terme.

7. La fermeture de la carrière locale produisant du calcaire de Dega Habis, qui devait être utilisée pour l'extérieur du bâtiment, a obligé à chercher un autre matériau de revêtement pour l'extérieur du bâtiment. Les solutions de rechange possibles ont été évaluées en fonction de deux critères : se rapprocher le plus possible de la conception initiale et respecter les délais de livraison et le budget prévu. Pour finir, la Commission a choisi du granit importé d'Inde. Le premier envoi a été reçu en juillet 2012.

8. En réponse aux préoccupations de la Commission au sujet des retards pris dans le projet, l'entrepreneur a fait savoir à la Commission le 8 février 2012 qu'il avait rencontré de graves problèmes de liquidités qui avaient entraîné des retards dans les commandes de matériels à importer de l'étranger et empêché le projet de progresser.

9. Étant donné que de l'importation de matériels dépend dans une large mesure l'achèvement du projet en temps voulu, la Commission suit le processus de près et a communiqué à l'entrepreneur en novembre 2011 sa vive inquiétude face au retard pris dans la soumission de matériels à approuver. Par la suite, après que l'entrepreneur eut révélé ses problèmes de liquidités en février et pour atténuer l'impact négatif potentiel de délais supplémentaires au stade de l'importation de matériels, la Commission, le Bureau des services centraux d'appui et la Division des achats, en collaboration avec la Commercial Bank d'Éthiopie, sont convenus d'un processus de paiement accéléré en vertu duquel l'entrepreneur pourrait demander à être payé sur présentation de documents d'expédition certifiés, plutôt qu'à la livraison *in situ*. Qui plus est, consciente de la capacité limitée de l'entrepreneur de pleinement coordonner l'importation de matériels, la Commission est convenue avec l'entrepreneur d'établir une liste de soumissions de matériels à suivre et a affecté du personnel à la coordination avec le Gouvernement du processus d'importation. Cela étant, l'importation tardive des matériels nécessaires demeure un obstacle majeur à l'achèvement du projet et doit donc faire l'objet d'un suivi attentif. Enfin, l'introduction récente par le pays hôte d'un nouveau système de transport, de dédouanement et de livraison multimodal constitue un obstacle logistique supplémentaire.

10. La combinaison de délais supplémentaires à l'importation et de problèmes logistiques compromet gravement l'achèvement des travaux en temps voulu et pèse sur les coûts de transport puisqu'il faut accélérer les expéditions.

11. La mise en œuvre de mesures visant à économiser l'énergie dans le cadre des travaux de construction est en bonne voie. Ces mesures incluent des détecteurs d'occupation, un système solaire de production d'eau chaude, une utilisation maximale de la ventilation naturelle et l'utilisation d'espaces de bureau ouverts.

B. Projets annexes

12. Les projets annexes se déroulent en deux phases. Dans la première phase, les activités comprennent l'installation de groupes électrogènes et de bâtis y relatifs, la construction de voies d'accès intérieures et l'aménagement d'espaces verts et de places de stationnement et ont été approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/238. Dans la seconde phase, les activités incluent des travaux de génie civil et d'aménagement du paysage, l'éclairage *in situ*, des installations sanitaires et des cloisons intérieures et ont été approuvées par l'Assemblée dans sa résolution 56/270. Le travail de conception est désormais achevé. Des offres ont été reçues et sont en cours d'évaluation. Bien que ces offres aient des chances d'être plus élevées que les estimations actuelles, les estimations définitives n'ont pas encore été arrêtées dans l'attente de négociations avec les vendeurs et d'éventuelles initiatives concernant l'analyse de la valeur. Les travaux devraient commencer en septembre 2012 et ont été classés par rang de priorité de manière à permettre l'occupation des locaux avec un minimum de dérangement pendant que les travaux non essentiels se poursuivent sur le site. Le parc de stationnement requis sera construit au niveau du sol et non pas sur plusieurs étages.

C. Analyse de la valeur

13. Au paragraphe 5 de la section VII de sa résolution 66/247, l'Assemblée générale a constaté avec inquiétude qu'un montant estimatif de 734 000 dollars avait été prélevé sur la réserve pour imprévus en raison d'une erreur commise par le bureau d'architecture et d'étude technique, ce qui avait réduit considérablement la réserve et accru du même coup les risques liés au projet. Pour faire face à ce risque, un exercice conjoint d'analyse de la valeur a été mené par la Commission et par le Bureau des services centraux d'appui. Des réductions de coûts d'un montant total de 522 100 dollars ont été identifiées, essentiellement en améliorant l'efficacité des systèmes électromécaniques. Ces changements ont été effectués sans que la qualité technique et esthétique du bâtiment n'en souffre. Des exercices d'analyse de la valeur se poursuivront pour toutes les activités du projet.

D. Achats

14. Trois ascenseurs ont été livrés à Addis-Abeba en février 2012. Leur installation et leur mise en service auront lieu comme prévu fin août 2012.

15. Cinq amendements ont été apportés au contrat à ce jour. Le premier, comme indiqué précédemment, concernait l'étage supplémentaire. Au cours de la période considérée, quatre amendements supplémentaires ont été ajoutés. Le deuxième consistait à intégrer les quantités de travaux en sous-œuvre omises dans le devis descriptif initial, le premier de deux amendements traitant d'erreurs dans le devis descriptif qui avaient été signalés précédemment. Le troisième amendement consistait à modifier le matériau de revêtement externe (en remplaçant le calcaire Dega Habis par du granite indien), tandis que le quatrième intégrait les nouvelles modalités de paiement pour les matériaux importés. L'amendement le plus récent intègre le second groupe d'articles initialement omis dans le devis descriptif, des économies identifiées du fait des exercices d'analyse de la valeur et des révisions concernant la conception mécanique.

16. Deux groupes électrogènes ont été importés avec l'assistance du gouvernement hôte et sont arrivés à Addis-Abeba en avril 2012. L'installation d'une infrastructure de réseaux de données et de communication a été menée à bien. Les échéanciers d'achats pour les projets annexes demeurent tendus, bien que possibles avec un suivi attentif.

17. En ce qui concerne l'aménagement intérieur, qui inclut les cloisons, les postes de travail et le mobilier, le processus est en bonne voie

E. Accord avec le pays hôte

18. La Commission continue d'être dispensée du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée normalement prélevée sur les achats locaux de biens et services liés au projet, grâce au système de bons qui a été mis en place. Elle continue à collaborer avec le gouvernement hôte par l'intermédiaire du Ministère des affaires étrangères pour tout ce qui concerne la livraison de matériaux de construction et d'autres services nécessaires pour assurer l'efficacité opérationnelle du projet.

19. Conformément à l'accord conclu avec le pays hôte à propos de la construction de bureaux supplémentaires, des entretiens sont en cours avec le fournisseur pour faire en sorte que les réseaux électriques soient branchés en temps voulu et faciliter la mise en place de conduites d'eau. À cette fin, le gouvernement hôte, par le biais du Ministère des affaires étrangères, a été prié d'intervenir pour assurer la livraison en temps opportun de ces services qui incluent deux transformateurs électriques, des commutateurs, des voies d'accès, des passerelles et un système de drainage et un éclairage de sécurité.

20. Le projet touche à sa fin et l'appui du gouvernement hôte est précieux en ce qu'il facilite la livraison en temps opportun des composantes indispensables de l'infrastructure.

F. Gestion du projet

21. L'équipe chargée de la gestion du projet de la Commission, qui fait rapport directement au Directeur de l'Administration, se heurte à une difficulté supplémentaire pour aider l'entrepreneur à accélérer l'importation des matériaux qui seuls permettront au projet d'être opérationnel et couronné de succès. Le Secrétaire exécutif de la Commission continue à superviser ce projet. Le Comité consultatif du complexe, qui inclut des représentants de tous les grands organismes des Nations Unies ayant leur siège à Addis-Abeba, continue à donner des avis sur le projet, y compris aux fins de l'approbation du plan d'assemblage du bâtiment et de l'aménagement intérieur.

22. Le conseiller technique et l'expert mètreur-vérificateur, recrutés en mars 2011, donnent des conseils et font rapport au Directeur de l'Administration et continuent à vérifier le travail exécuté, les factures de l'entrepreneur et les principaux changements décidés.

23. Les sections administratives respectives de la Division de l'administration et de la Section de la sécurité et de la sûreté de la Commission continuent à fournir une expertise technique et administrative supplémentaire dans leurs domaines respectifs tant pour la construction des bâtiments que pour les projets annexes.

24. Le Bureau des services centraux d'appui continue d'assurer la coordination, l'appui et l'encadrement nécessaires concernant la gestion du projet et les questions d'ordre technique. Il a récemment dépêché une mission composée de représentants de haut niveau du Bureau et de la Division des achats et chargée de prêter appui à la Commission s'agissant de la gestion de l'ensemble du projet. Le Sous-Secrétaire général du Bureau s'est rendu sur les lieux en février 2012 et a rencontré des représentants de haut niveau de l'entrepreneur et des sociétés de conseil afin d'examiner l'état d'avancement du projet et de chercher des solutions aux problèmes, notamment en ce qui concerne l'importation des matériaux. Le Bureau et l'équipe chargée de la gestion du projet continuent de tenir des conférences téléphoniques hebdomadaires avec l'équipe du projet et des visioconférences mensuelles avec les hauts fonctionnaires concernés.

G. Coordination de la sécurité

25. L'installation de systèmes de sécurité dans les nouveaux bureaux est coordonnée par la Section sécurité et sûreté de la Commission dans le cadre de l'amélioration des systèmes de sécurité de l'ensemble de la Commission exécutée et financée au titre de la deuxième phase du projet de système de contrôle d'accès normalisé. Les systèmes de sécurité incluront le contrôle des accès, la surveillance continue des alertes et un système de télévision en circuit fermé. Ils seront mis en place pendant la phase finale de construction et utiliseront l'infrastructure commune à tous les services d'information et de communication, dont l'installation est coordonnée par la Section de l'informatique de la Commission.

26. Comme indiqué précédemment, des films pare-souffle seront installés sur les vitres des fenêtres pour répondre aux normes de sécurité en vigueur.

H. Plan d'occupation

27. Par l'intermédiaire du Comité consultatif du complexe, le plan d'assemblage du bâtiment a été approuvé par le Secrétaire exécutif et des lettres d'acceptation confirmant leur intention et leurs exigences spécifiques ont été reçues de cinq organisations : Office des Nations Unies auprès de l'Union africaine, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Bureau de liaison pour l'Afrique du Haut-Commissaire pour les réfugiés des Nations Unies, Bureau des Nations Unies pour les services aux projets et Organisation mondiale de la Santé. Qui plus est, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes seront logés dans les autres bâtiments rénovés.

28. Les nouveaux bureaux seront pleinement occupés par 647 personnes, conformément aux exigences énoncées par le Secrétaire général dans son rapport de 2007 (voir A/62/487).

29. Le Comité consultatif du complexe a approuvé le concept de mobilier de bureau en espace ouvert et coordonne actuellement l'achat de ce type de mobilier. Comme précédemment signalé, le coût de l'aménagement intérieur sera entièrement assumé par les futurs occupants des lieux.

30. Les futurs occupants sont tenus régulièrement informés de l'état d'avancement des travaux ainsi que de la possibilité de retards dans l'installation. Ils ont été invités à se prémunir contre les conséquences de tels risques en intégrant des clauses souples dans leurs baux actuels.

I. Calendrier du projet

31. On trouvera le calendrier révisé du projet dans le tableau ci-après. La phase de construction a été prolongée de quatre mois, la date d'occupation d'un mois. L'impact global sur le calendrier du projet se résume donc à un retard d'un mois par rapport au calendrier annoncé dans le précédent rapport, dû à un retard au stade de l'importation des matériaux dont l'entrepreneur est responsable. Ces retards ont été exacerbés par les délais nécessaires à la fabrication et à l'importation de certains matériels, notamment électromécaniques.

32. La construction du bâtiment devrait donc être achevée d'ici à décembre 2012. L'équipe du projet a pris des mesures pour limiter le risque de délais supplémentaires, notamment en accélérant la fabrication et l'importation d'appareils électromécaniques d'une importance critique, en prévoyant une livraison échelonnée du bâtiment de façon à accélérer les activités d'aménagement intérieur, pour que la date d'entrée dans les lieux soit aussi proche que possible de celle fixée précédemment, et à permettre un emménagement progressif, le cas échéant.

Calendrier révisé du projet de construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique

Calendrier	2009	2010	2011	2012	2013
Activités	[Gantt chart showing monthly activity bars across 2009-2013]				
Appel d'offres pour le choix du maître d'œuvre	9/2009 [white bar] 2/2010 9/2009 [black bar] 2/2010				
Signature par le Secrétaire exécutif de la Commission de l'invitation à soumissionner (4 septembre 2009)	9/2009 ▾				
Phase de construction	4/2010 [white bar] 8/2012 4/2010 [black bar] 12/2012				
Aménagements des locaux	8/2012 [white bar] 2/2013 1/2013 [black bar] 3/2013				
Occupation des locaux	28.02.2013 ▾ ▼ 01.04.2013				

[white bar] Calendrier prévu dans le précédent rapport du Secrétaire général (A/65/351)

[black bar] Calendrier actuel tel que révisé

J. Coûts estimatifs du projet

33. Le budget total du projet reste fixé à 15 333 244 dollars, comme indiqué dans le précédent rapport du Secrétaire général (A/66/351). On trouvera la ventilation détaillée de la dernière estimation dans l'annexe au présent rapport.

34. Comme précédemment souligné, sur le budget total du projet, 1 000 145 dollars provenaient des budgets du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Un montant de 750 000 dollars a été reçu en 2011 et le solde en mai 2012.

35. Les coûts supplémentaires liés à la modification du contrat de construction n'ont pas entraîné d'augmentation du coût total estimatif du projet, qui reste inchangé grâce aux économies réalisées au titre de l'analyse de la valeur entreprise pour les nouveaux locaux. Par conséquent, le coût de construction du bâtiment est désormais passé des 9 194 940 dollars indiqués précédemment à 8 955 775 dollars. D'où l'augmentation du montant pour imprévus, passé de 191 186 dollars à 421 301 dollars, qui permettra de faire face à d'éventuels risques à venir.

36. Comme noté précédemment, les incohérences constatées dans le devis quantitatif résultant d'une erreur de la part de l'architecte/ingénieur-conseil ont été soumises au Bureau des affaires juridiques. L'architecte/ingénieur-conseil ayant admis que les quantités initialement estimées étaient erronées, le Bureau des affaires juridiques a conclu que ce conseil avait manqué à ses obligations et que les Nations Unies pouvaient donc réclamer des dommages-intérêts pour perte du fait de l'inexécution d'un contrat ainsi que le remboursement de tout autre coût supplémentaire encouru du fait de cette rupture de contrat. Le Bureau a également noté que ces dommages-intérêts pour perte du fait de l'inexécution d'un contrat pourraient être contrebalancés par toute augmentation de la valeur marchande des travaux achevés.

37. À la lumière des recommandations du Bureau des affaires juridiques, la Commission a fait savoir à l'architecte/ingénieur-conseil qu'il avait l'intention d'exiger des dommages-intérêts, même si aucune réclamation ne serait déposée avant la fin du projet, c'est-à-dire tant que les dégâts n'auraient pas été évalués. Toute décision en la matière serait prise immédiatement après l'achèvement du projet.

K. Conclusion

38. La Commission collabore activement avec le maître d'œuvre pour remédier aux retards dans la construction, de façon que les travaux soient achevés au plus tard fin décembre 2012.

39. Tenant compte des retards dans l'importation de matériel, l'équipe du projet a renforcé le processus d'approbation des soumissions de matériels et continue à faire son possible avec le gouvernement hôte pour éviter toute difficulté supplémentaire au niveau des importations.

40. La date d'occupation du bâtiment a été fixée à avril 2013. Le Comité consultatif du complexe coordonne l'aménagement intérieur, notamment l'installation du mobilier et d'autres questions courantes.

III. État d'avancement des travaux de rénovation de la Maison de l'Afrique

A. Aperçu du projet

41. Conformément au paragraphe 3 de la section III de la résolution 65/259 de l'Assemblée générale, la Commission a entrepris, à l'occasion du cinquantenaire de la création de la Commission et en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Union africaine, de

rénover la Maison de l'Afrique afin d'en faire un monument à l'histoire de l'Afrique contemporaine. On s'est penché sur la possibilité d'aménager la Maison de l'Afrique de façon à offrir des installations de conférence modernes, ainsi que des locaux d'exposition et un musée, de rénover l'ensemble du mobilier et des installations d'appui aux conférences, de préserver ou de restaurer les symboles d'ordre historique et culturel intégrés à l'architecture, d'améliorer les conditions de sécurité et de rendre le bâtiment accessible aux personnes handicapées.

42. Pour ce faire, on a jugé essentiel d'avoir une équipe de consultants spécialisés qui œuvrerait de manière concertée à la conception de ce projet – sur les plans de l'architecture, de la structure, de la mécanique, de l'appareillage électrique, de l'aménagement intérieur et des métrés – afin que les travaux de rénovation soient de qualité.

43. Une fois publié le précédent rapport du Secrétaire général, la Commission a arrêté le mandat des services de consultation requis et le processus d'achat en est à son stade final. Lorsque le consultant aura publié son rapport final, énonçant les travaux de rénovation nécessaires avec des spécifications, la Commission évaluera la portée du programme et du projet, déterminera sa durée et identifiera les ressources requises. Le Secrétaire général présentera sa proposition à l'Assemblée générale lorsque le consultant aura terminé son travail et que les résultats seront connus.

44. La Commission prévoit que les travaux de restauration et de rénovation incluront le remplacement des ascenseurs, la protection de la maçonnerie de pierres, la réparation des joints de fenêtre et des dispositifs d'étanchéité et le remplacement de la tuyauterie galvanisée et des appareils sanitaires détériorés.

B. Calendrier d'exécution du projet

45. Le Secrétaire général a demandé 437 000 dollars pour l'exercice biennal 2012-2013 [A/66/6 (sect. 34)] pour la première phase de la rénovation de la Maison de l'Afrique, qui inclura des travaux urgents, tels que l'imperméabilisation de la toiture, la réparation des murs extérieurs et le remplacement de la plomberie et des appareillages électriques désuets. Ces ressources ont été approuvées par l'Assemblée générale et l'imperméabilisation de la terrasse et de la dalle toiture est terminée. La Commission utilisera les ressources restantes pour engager une équipe de consultants professionnels et terminer les travaux de restauration électromécanique et architecturale les plus pressants pendant le restant de l'exercice.

IV. Décision devant être prise par l'Assemblée générale

46. **L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport.**

Annexe

Incidences financières révisées de la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique

(En dollars des États-Unis)

	Dépenses au 31 décembre 2011	Dépenses prévues		Montant estimatif total pour 2012	Total
		Dépenses janvier-avril 2012	mai-décembre 2012		
Postes de dépenses ayant fait l'objet d'une ouverture de crédits dans les résolutions 56/270 et 60/248					
Travaux de construction ^a	7 189 295	1 571 868	194 612	1 766 480	8 955 775
Conception, services de consultants et coordination du projet	1 472 849	5 346	56 356	61 702	1 534 551
Travaux d'aménagement du chantier ^b	160 682	–	1 048 335	1 048 335	1 209 017
Postes de travail et mobilier	–	–	262 800	262 800	262 800
Imprévus ^c	–	–	421 301	421 301	421 301
Postes de dépenses figurant dans le budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009					
Réseaux informatiques et télématiques et matériel téléphonique	–	–	1 100 000	1 100 000	1 100 000
Postes de dépenses ayant fait l'objet d'une ouverture de crédits dans la résolution 62/238					
Sûreté et sécurité ^d	759 800	–	–	–	759 800
Voies d'accès intérieures ^e	–	–	130 000	130 000	130 000
Stationnement et aménagement paysager ^e	–	–	660 000	660 000	660 000
Groupes électrogènes et installations connexes ^e	155 245	–	144 755	144 755	300 000
Total	9 737 871	1 577 214	4 018 159	5 595 373	15 333 244

^a Les coûts de construction incluent la valeur du contrat principal qui est de 7 451 745 dollars, signé le 1^{er} avril 2010, des ressources supplémentaires pour un montant total de 1 000 145 dollars provenant des budgets du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'étage supérieur et des amendements (n^{os} 1 à 5) pour un montant de 1 025 985 dollars, moins les économies au titre de l'analyse de la valeur, d'un montant de 522 100 dollars.

^b Phase II des projets annexes.

^c Une réserve pour imprévus d'un montant de 925 186 dollars est indiquée ici à une valeur résiduelle de 421 301 dollars (montant supérieur à celui indiqué en 2011, à savoir 191 186 dollars) du fait d'économies réalisées au titre de l'analyse de la valeur.

^d Des ressources d'un montant de 759 800 dollars destiné aux besoins en matière de sécurité ont été approuvées au titre de la section XXIII, Sûreté et sécurité, de la résolution 62/238, dans le cadre du budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009.

^e Phase I des projets annexes.